



## la contraction d'assurance vie

Par **supere**, le **31/07/2010** à **10:33**

bonjour je voudrais savoir au niveau d'une assurance que ma mère avait contracté à sa banque le crédit du nord ma mère est décédée le 7 février 2004 normalement c'est mon beau frère qui s'occupe de toutes les démarches des règlements au niveau des pompes funéraires il nous a dit qu'il est passé par un avocat pour les règlements mais ça fait 6 ans que ma mère est décédée les pompes funéraires réclament une somme de 3200 euros, mais mon beau frère nous a dit que ça devait passer au tribunal de Douai nous les 7 enfants nous trouvons ça louche au bout de 6 ans c'est bizarre nous les enfants on ne doit pas fournir de photocopies de pièces d'identité on a dû donner aussi un RIB de nos comptes bancaires et une signature sur un seul papier, normalement ça va être viré sur nos comptes et on devra leur redonner la part des 7 enfants pour les pompes funéraires, c'est bizarre c'était un héritage normalement exequé vous pourriez me répondre le plus rapidement possible en vous remerciant à l'avance cordialement  
mr plaisant j'attends de vous lire merci